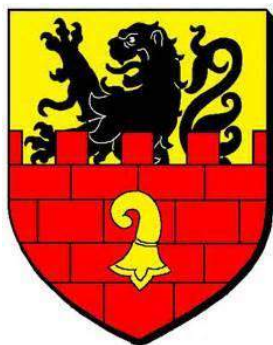


BULLETIN MUNICIPAL DE BROUSSE

DECEMBRE 2016



Le Mot du Maire

2016 s'achève en France avec un cortège impressionnant d'évènements et de réformes qui laissent beaucoup d'entre nous partagés entre le doute et l'inquiétude.

Au plan mondial, nous avons assisté, à distance, à l'élection présidentielle aux Etats-Unis. Le résultat démontre qu'aucun scénario n'est à exclure. Au terme de primaires folkloriques, la France va-t-elle se choisir un président à la hauteur ?

L'exemple américain devrait pourtant nous inviter et surtout les inviter à une sérieuse prise de conscience !

Plus près de nous, 2016 aura surtout été marquée par la mise en place de la réforme territoriale :

- ➔ Intégration du canton de Cunlhat (4 communes) dans le canton des Monts du Livradois ;
- ➔ Fusion des régions Auvergne-Rhône-Alpes avec la ville de Lyon pour siège ;
- ➔ Rattachement de la communauté de communes du Pays de Cunlhat (7 communes) à la nouvelle communauté de communes de la taille de l'arrondissement d'Ambert.

Toutes ces nouvelles divisions territoriales surdimensionnées, dont les centres de décisions s'éloignent de l'utilisateur, rompent les liens de proximité qui existaient entre la population et les élus. De plus, ce redécoupage s'accompagne d'une redistribution des compétences et des moyens qui s'y ajoutent, en particulier au détriment des petites communes. Cette réforme dont l'objectif avancé était d'arriver à un meilleur équilibre territorial ressemble beaucoup plus à un déménagement du territoire.

Notre commune a eu à déplorer une baisse conséquente de sa dotation de fonctionnement en dépit de laquelle, grâce à une gestion rigoureuse, nous avons réussi à assurer le quotidien tout en poursuivant notre programme d'investissement.

Ce désengagement envers nos territoires ruraux risque, à plus ou moins long terme, de nous amener à réduire certaines dépenses aussi bien de fonctionnement que d'investissement.

En dépit de ces incertitudes, permettez-moi cependant de vous présenter, au nom du conseil municipal et en mon nom propre, tous nos vœux de santé, de réussite et de bonheur pour l'année 2017.

Sébastien DUGNAS

SOMMAIRE

Page 2 : Informations pratiques – Vie locale

Page 7 : Municipalité : travaux, acquisitions et autres décisions

Page 10 : Municipalité : projets pour 2017

Page 11 : Municipalité : autres informations

Page 13 : Informations utiles

Page 18: Le coin des associations

Page 24 : Calendrier des manifestations 2017



INFORMATIONS PRATIQUES

- Municipalité :

Permanence du Maire : M. Sébastien DUGNAS reçoit le vendredi de 16h à 18h sur rendez-vous.

Permanences des adjoints : Marilyn ECHALIER, Gilles FOUGERE et Marie-France CAVATZ sont présents en mairie le mardi de 15h à 18h et le vendredi de 9h à 11h30.

- Horaires d'ouverture au public de la mairie :

Le Mardi de 15h à 18h et le vendredi de 9h à 11h30 et de 16h à 18h

☎ 04 73 72 23 79

Mail : brousse-mairie@wanadoo.fr

Fax : 04 73 72 33 53

Site internet : www.brousse63.fr

- Bibliothèque : La bibliothèque est ouverte le vendredi de 16h à 18h.
- Ludothèque (prêt de jeux) : La ludothèque est ouverte le vendredi de 16h à 18h. Prochaine ouverture : le 30/12/2016 et le 20/01/2017.
- Correspondant la Montagne : Karine AMBLARD / 04 73 72 22 31 – 06 88 50 03 11
kamblard.lamontagne@orange.fr

Contactez moi pour la diffusion de vos annonces (assemblée générale, manifestations, réunions, événements divers...).

VIE LOCALE

- Etat Civil 2016



Naissance

[7 janvier : **Angélique, Ambre FAURIAT** fille de Jonathan et Céline, Montaigut

Mariages

[22 janvier : **Marie-Noëlle LEQUET-PACHOT** et **Luc PETITCOLLOT** (Moulin du Gros Loup)

[23 janvier : **Marie-Claude MILON** et **Abbes BOUNOUALA**

[27 février : **Marion CLEMENT** et **Jérôme GROSGRAIN** (Le Bourg)

[30 avril : **Evelyne CHAUTARD** et **Franck BOUCHEIX** (Les Gerbaudias)

[9 juillet : **Roseline GRAZON** et **Stéphane ZALEWSKI-VERDOT** (Montboissier)

[23 juillet : renouvellement des vœux entre **Marie-Thérèse DAVEAU** et **Jacques RABY**



Décès

[**Renée FAIDIDE** épouse **VERGIER**, décédée le 19 mars à Brousse

- Repas du CCAS

Le 20 décembre dernier, les aînés de la commune étaient les hôtes de la municipalité pour le repas organisé par le CCAS.

Le choix leur avait été donné entre un repas ou un colis de bonnes choses à déguster à la maison. C'est donc une trentaine d'entre eux qui a été accueillie à la salle des fêtes par le personnel communal.



Après les mots de bienvenue du maire, la doyenne de la commune, Mme Germaine Poumarat ainsi que Mme Odette Chanal, ont été mises à l'honneur ; un bouquet de fleurs leur a été remis par des conscrits venus participer à cette petite fête.

C'est dans cet esprit chaleureux que le maire a rappelé l'importance des liens entre les générations et souligné qu'une commune se devait de veiller au bien-être de ses aînés. Puis tous ont eu une pensée émue pour ceux d'entre eux qui nous ont quittés cette année-là.

L'heure étant venue, on leva le verre de l'amitié et Sébastien souhaita un bon appétit à tout le monde. Le repas préparé par Sarah fut apprécié et l'après-midi se prolongea avec une petite animation musicale confiée à une autre jeune conscritte.

Cette journée fut un moment chaleureux et festif partagé par tous.

- Vœux du maire

Cette année encore, la commune n'a pas dérogé à la tradition qui consiste à convier la population à la salle des fêtes pour écouter les vœux du maire et de son conseil autour de la galette des rois et du verre de l'amitié.

Environ quatre-vingts personnes étaient présentes ce dimanche 17 janvier. Après les avoir accueillies, Monsieur le Maire, entouré du conseil municipal leur a présenté ses vœux. Puis il a remercié ceux qui se mettent au service de la commune, que ce soit le personnel communal ou les particuliers, en relation étroite avec la municipalité et qui participent au développement de celle-ci.



Il a souligné également l'action des associations qui ne cessent d'œuvrer pour dynamiser la commune en proposant diverses animations.

Il poursuivait par un tour d'horizon de l'année écoulée. Celle-ci a été marquée principalement par la réfection de plusieurs chemins et l'achèvement des toitures des églises ; puis il a présenté les perspectives pour l'année 2016 à savoir principalement la réfection de deux appartements aux Lilas.

Puis l'heure fut venue de partager le verre de l'amitié et de tirer les rois.

Vous êtes cordialement invités à la cérémonie des vœux du Conseil Municipal et du partage de la galette

Le dimanche 15 janvier 2017 à 15h à la salle des fêtes

Merci de bien vouloir vous inscrire auprès de la mairie au 04 73 72 23 79

- **Commémoration du 8 mai**

Cette année, la cérémonie du 8 mai a pris un accent tout particulier puisque nous l'avons partagée avec nos amis Picards. Accueillis durant ce long week-end de l'Ascension par l'association du jumelage, le maire de Ville le Marcelet et ses concitoyens présents avaient tenu à participer à cette commémoration.



Nous savons tous que la Somme fut particulièrement dévastée par cette guerre et les familles profondément marquées. Pour toutes les personnes présentes, ce fut un moment fort et solennel partagé par tous. Le pot de l'amitié qui suivit scella encore plus l'entente cordiale entre nos deux villages.

- **Cérémonie du 29 mai**

Le 29 mai dernier, la municipalité a décidé, comme bon nombre de communes, de commémorer le centenaire de la bataille de Verdun. Celle-ci a laissé une profonde empreinte dans le déroulement du conflit puisqu'elle eut lieu de février à décembre 1916 et fit plus de 300 000 morts dans les deux camps.

La cérémonie suivie par de nombreuses personnes et accompagnée par le cercle musical de St Dier, s'est



déroulée au monument aux morts dans une ambiance particulièrement solennelle. Après le dépôt de gerbes, le discours d'usage et la minute de silence, tous se rendirent à la salle des fêtes où était installée une exposition sur la 1^{ère} guerre mondiale.



Une partie des panneaux exposés nous avait été prêtée par la classe de troisième du collège de Cunlhat que nous remercions. Divers documents sur Verdun ainsi que des objets datant de cette époque nous avaient été confiés par des particuliers à qui nous adressons également nos remerciements.

Les visiteurs se penchèrent longuement sur les vues et cartes rappelant ce terrible conflit et apprécièrent ce moment d'histoire partagé par tous afin qu'il ne sombre pas dans l'oubli. Un seul regret cependant : à quelques exceptions près, très peu d'enfants sont venus visiter cette exposition bien expliquée et illustrée et qui représente une page de notre histoire.

Après la visite, un vin d'honneur fut servi à tous.

- Commémoration du 11 novembre



La cérémonie commémorative de l'armistice de 1918 s'est déroulée sur la commune le vendredi 11 novembre.



A Montboissier et à Brousse, comme dans l'ensemble des communes de France, honneur et hommage étaient rendus à tous ceux qui ont vécu ce conflit. Les pompiers de St Jean des Ollières et quelques enfants de l'école ont déposé la gerbe du souvenir. M. le Maire a ensuite fait lecture du message officiel et demandé une minute de silence par respect pour ceux qui ont fait le sacrifice suprême pour défendre notre liberté.

La cérémonie prit fin avec le traditionnel verre de l'amitié.

- **Le CCAS**

Budget du CCAS 2016 : total du budget (recettes et dépenses) : 7 750,00 €

Cette année encore, nos aînés qui ont choisi de partager un bon repas avec une ambiance conviviale seront réunis le 18 décembre prochain à la salle des fêtes. Le traditionnel colis alimentaire et hébergement est maintenu.

- **L'École**

Du côté des enseignantes : cette année scolaire 2016-2017 est déjà bien entamée pour les 35 élèves de l'école et leurs enseignantes, et les projets ne manquent pas : cross à Saint Dier, la piscine à Ambert, une animation musicale à Cunlhat... Et pour continuer la découverte de notre belle région, une classe découverte de 5 jours au mois de Juin dans le parc des volcans, autour des thèmes « eau et montagnes ».

Les plus grands aborderont une notion importante de leur programme d'histoire, la première guerre mondiale, en partant de l'étude du monument aux morts de notre commune. Notre secrétaire de mairie, Chantal Guillaumon, a mis à la disposition de la classe un important travail de recherche sur ce sujet. Nous la remercions, ainsi que toutes les personnes partenaires de l'école (équipe municipale, bénévoles...) qui participent à la bonne dynamique de notre RPI. Sans elles, beaucoup de projets ne pourraient pas se concrétiser.

Du côté de la municipalité : Nous gardons l'espoir de voir arriver de nouvelles familles afin de remonter les effectifs pour le maintien de nos classes sur le territoire de notre RPI. En effet, les investissements réalisés sur notre commune vont dans ce sens.

- **La bibliothèque municipale**

Les activités de la bibliothèque.

➤ Accueil des lecteurs.

Nous avons eu le plaisir d'effectuer plusieurs inscriptions de lecteurs, enfants et adultes, soit une dizaine de personnes, souvent étonnées d'avoir accès, gratuitement, à un choix important de livres récents et de bonne qualité.

➤ Prêt de livres à l'école.

Pour des raisons de responsabilité et de respect des règles de sécurité, il ne nous est pas possible de recevoir les classes dans notre local. Pour pallier à cela, nous préparons, trois ou quatre fois par année scolaire, un choix de 200 livres (romans, documentaires, BD) mis à disposition des élèves par leurs professeurs.

Il va de soi que les élèves qui le souhaitent, peuvent venir à la bibliothèque pour choisir des livres, en dehors du temps scolaire et avec l'autorisation de leurs parents.

Rappel : les bibliothécaires n'assurent pas de garderie. Les enfants sont tenus d'avoir un comportement correct. Cf. règlement de la bibliothèque sur le site de Brousse.

➤ Ludothèque : permanence 1 fois/mois le vendredi. Voir le calendrier en mairie.

➤ Modification des périodes d'ouverture de la bibliothèque : uniquement le vendredi de 16h à 18h.

La bibliothèque est ouverte pendant les vacances scolaires et fermée les jours fériés.

Acquisitions et « Coups de Cœurs ».

Grâce à la contribution communale, nous avons fait l'acquisition d'une cinquantaine de livres, choisis, comme les années précédentes dans divers genres, en tenant compte de l'avis des lecteurs.

Les choix se sont portés sur des auteurs tels que Craig Johnson, Jim Fergus, Ron Carlson, ou encore Leïla Slimani, Olivier Norek, David Foenkinos, etc.

A découvrir à la bibliothèque !

Michèle et Bernard DAL.

- Voirie

Fin janvier, la borne à incendie de Coupat a été déplacée et changée car elle était hors d'usage ; la nouvelle se situe en bordure de la route, plus près du village. Montant des travaux : 1 848,73 € TTC.

Un hiver doux, sans grosses chutes de neige a permis de laisser le matériel de déneigement au garage et les habitants n'ont pas eu de problème majeur pour se déplacer. L'élagage et le nettoyage des bordures de chemins ruraux se sont déroulés comme chaque année au printemps et à l'automne et les chemins goudronnés ont également été suivis et nivelés. Les bordures des chemins ruraux ont également été débroussaillées.

- Réfection des menuiseries du bâtiment communal

Dans la continuité des travaux entamés sur le bâtiment communal, la municipalité a décidé de remplacer d'autres menuiseries à savoir 7 fenêtres. Leur vétusté et l'absence d'isolation n'étaient plus à démontrer et pour certaines, les vitres tenaient à peine dans un bois vermoulu.

Les portes de la salle des fêtes seront également rénovées. Le devis de l'entreprise Viallard de Condat a été validé pour la somme totale de 17 948,28 € TTC lors du conseil municipal en date du 7 octobre 2016.

Ces travaux sont subventionnés par le Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal 2016 pour un montant de 4 282,00 €.

- Réfection de deux logements communaux

Pour rappel, l'avant-projet définitif des travaux avait été validé lors du conseil municipal du 25 septembre 2015 pour la somme de 143 000 euros HT.

Après lancement d'appel d'offres et réception de celles-ci en début d'année, l'ouverture des plis eut lieu le 18 février. En présence des architectes du cabinet Duploux- Jalicon et Monteil, du bureau d'étude CIE, économiste, AES BET fluide, le conseil municipal a ratifié la décision de la commission d'appel d'offres et autorisé le maire à signer les marchés. L'estimation définitive du coût des travaux s'élève à 138 488,11 €.

Tableau des entreprises retenues, par lots :

N° Lots	Estimation HT	Entreprises retenues	Montant HT
1 Démolition / Gros Œuvre	12 000,00	GENESTIER	11 030,00
2 Menuiseries extérieures – serrurerie	15 700,00	MALCUS	15 565,50
3 Menuiseries intérieures	19 000,00	MALCUS	15 263,00
4 Cloisonnement – peinture – plâtrerie	56 000,00	PERETTI	56 212,48
5 Carrelage – faïence	1 700,00	GUILLY	2 519,00
6 Préparation de chantier	4 500,00	GENESTIER	3 135,00
7 Plomberie VMC	16 300,00	CONCEPT THERMIQUE	13 698,13
8 Electricité	16 000,00	MOREL ELECTRICITE	21 065,00
Total estimatif	141 200,00	Total offres retenues	138 488,11

Depuis ce jour, la commune était en attente des notifications d'attribution de subventions ; celle de la DETR nous est parvenue seulement en juin d'où le retard pris pour la signature des marchés. Celle-ci eut lieu le 4 juillet en présence des architectes, des représentants des entreprises, et des élus.

Le plan de financement est donc le suivant :

Dépenses	HT	TVA	TTC	Recette	Montant
Travaux	138 488,11	10 %	152 336,91	Région	45 991,00
Honoraires (architectes et bureau d'études)	16 998,25	20%	20 397,90	DETR (Etat)	45 991,00
Publicité (consultation appel d'offres)	640,84	20%	769,01	Subvention exc.	10 000,00
Total des dépenses	156 127,20		173 503,82	Total recette	101 982,00

Subvention FEDER (en attente de notification)
• Montant restant à la charge de la commune à ce jour : 71 521,82 €

Les travaux ont débuté le 5 septembre 2016. Ils s'achèveront courant mai/juin 2017.

- Acquisitions

La vieille tondeuse ayant de grosses difficultés de fonctionnement, a été remplacée par une tondeuse de marque Honda acquise chez les Ets Verdier à Issoire pour la somme de 1 079 €. (Devis accepté lors du conseil municipal du 08/04/2016).

Un ordinateur et un portable DVD Writer externe ont été fournis à l'école pour la somme de 458 € TTC (Devis validé en conseil municipal le 29/07/2016).

Un nouveau téléphone a également été installé au secrétariat, les fonctions de l'ancien étant obsolètes pour un coût de 91,98 € TTC.

Nous avons aussi acheté une machine à laver pour Brigitte qui ne sera plus obligée d'emporter torchons, serpillères et autres chiffons à son domicile et utiliser sa propre machine. Montant de la dépense : 509,00 € TTC.

- La révision du plan de zonage d'assainissement de Brousse

La révision du plan de zonage d'assainissement a débuté en 2015. Après obtention des subventions du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant total de 3440,00 €, le Conseil municipal dans sa séance du 7 octobre 2016 a approuvé la modification du plan de zonage d'assainissement. Le projet est donc maintenant soumis à **enquête publique**. Celle-ci va se dérouler sur la période du **25 novembre au 23 décembre 2016 inclus**.

M. Baptiste EVAUX assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

* un dossier sera déposé à la Mairie de BROUSSE aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (le mardi de 15h à 18h00 et le vendredi de 9h à 11h30 et de 16h à 18h00) afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser à M. le Commissaire Enquêteur par mail ou par téléphone – coordonnées fournies sur demande à la Mairie de Brousse – Le Bourg 63490 Brousse / 04 73 72 23 79 – lequel les annexera au registre.

* deux permanences seront assurées par M. le Commissaire Enquêteur à la mairie de BROUSSE :

- vendredi 25 novembre 2016 de 13h à 18h30,

- vendredi 2 décembre 2016 de 13h à 18h30 afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

- **Autres décisions du conseil municipal :**

CM du 29.01.2016

- Validation du nouveau contrat électricité
- Choix du coordonnateur SPS (sécurité et protection de la santé) pour la rénovation des logements
- Approbation de la modification des statuts de la communauté de communes
- Echange de terrains à Guimot
- Approbation de la convention sur les interventions de service hivernal sur le réseau départemental
- Modification de l'indemnité de fonction du maire
- Signature de la Charte Européenne pour la parité hommes/femmes dans la vie locale
- Motion de soutien aux retraités agricoles
- Vœu pour le refus d'une zone de libre-échange transatlantique
- Vœu pour le maintien de la Brigade de Recherche d'Ambert

CM du 19.02.2016

- Programmation des réalisations dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal :
En 2016 : rénovation des menuiseries du bâtiment communal
En 2017 : travaux pour l'accessibilité
En 2018 : rénovation complète des voiries
- Approbation de l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec le cabinet d'architectes DPLG représenté par Mme Duploux-Jalicon.
- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015 pour le budget communal et le budget du multiple rural.
- Requête du conseil municipal sur le Plu déposée auprès du commissaire enquêteur.

CM du 08.04.2016

- Vote des taux d'imposition : ils sont identiques à ceux de 2015, soit :
Taxe d'habitation : 6,18%
Taxe foncière sur le bâti : 8,65%
Taxe foncière sur le non bâti : 69,23%
- Vote des budgets 2016 (commune et multiple rural)
- Création du poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
- Modification de la durée du temps de travail d'un agent
- Validation du tableau d'amortissement sur 5 ans pour la somme de 1 393,50€ suite au remplacement des câbles électriques dérobés.
- Validation d'un échange de terrain à Guimot
- Avis de charte de territoire pour la constitution de la nouvelle communauté de communes

CM du 03.06.2016

- Approbation du projet de périmètre du nouvel EPCI suite à la fusion des communautés de communes
- Maintenance entretien éclairage public pour 2016 avec cotisation payable au Sieg pour 2 658,30€
- Liste des ayant droits de la forêt de la Rodde pour 2016
- Choix du coordonnateur communal pour le recensement de la population
- Motion de soutien pour le maintien de l'ouverture des guichets de la gare d'Ambert

CM du 29.07.2016

- Information du conseil municipal de la démission de Melle Sarah Pomel
- Désignation des nouveaux délégués aux commissions et délégations attribuées à Sarah Pomel :
 - Sébastien Dugnas : titulaire au Parc Livradois Forez
 - Roseline Grazon : titulaire au syndicat intercommunal du collège de St Dier
 - Christophe Ranchet : titulaire au sein de l'Association Pays Vallée de la Dore et Philippe Guilly suppléant.
 - Marilyn Echalié devient membre de la commission communale animation, communication et culture.
- Mise en place du paiement des recettes par TIPI (titres payables sur internet)
- Avenant pour prestation de service (tarif repas de la cantine scolaire)
- Motion gare SNCF Ambert pour le maintien du guichet
- Décisions modificatives n°2 sur le budget communal

CM du 07.10.2016

- Avenant lot 7 Plomberie VMC – rénovation logements communaux
- Décisions modificatives n°2 – budget communal
- Validation des nouveaux statuts de la communauté de communes du Pays de Cunlhat
- Motion de soutien en faveur de la production agricole française et contre l'inclusion de toutes denrées alimentaires dans les accords internationaux
- Demande de certificat d'urbanisme opérationnel à Chabannes

- **Les finances :**

Les budgets sont consultables en mairie.

Pour information les budgets validés pour l'année 2016.

☒ Budget Multiple rural

Section de fonctionnement : 7 823,50 €
Section d'investissement : 7 460,58 €
Total du Budget Multiple rural 2016 : 15 284,08 €

☒ Budget Communal

Section de fonctionnement : 329 675,15 €
Section d'investissement : 222 851,34 €
Total du Budget Communal 2016 : 552 526,49 €

MUNICIPALITE : projets pour 2017

- **Accessibilité**

Il y a quelques mois, Marilyn et Jonathan ont travaillé sur ce dossier. Les points à modifier, restructurer ou à ajouter pour être aux normes, avaient été répertoriés en 2015.

Les années 2015 et 2016 ont été consacrées aux aménagements légers et faciles à mettre en œuvre : bureau du secrétariat adapté aux personnes à mobilité réduite et cette année il sera simplement posé sur le comptoir du secrétariat une boucle magnétique avec micro et écouteur adapté aux personnes malentendantes appareillées ou non.

Les aménagements plus lourds demandant un budget plus conséquent et une réflexion plus soutenue seront entrepris en 2017.

Le 11 octobre un représentant de la DDT a consulté notre dossier et donné son avis sur les différentes modifications à effectuer et les travaux à engager. Tous les sites concernés ont été revus.

Depuis, les différents corps de métier agréés à effectuer ces travaux ont été contactés et des devis ont été établis. Avant la fin de l'année 2016, les dossiers de demandes de subvention dans le cadre du FIC et de la DETR seront déposés afin de pouvoir débiter les travaux l'année prochaine.

- **Enfouissement des réseaux télécoms à l'Osmeau et Taillefer**

Nous avons été destinataires d'un courrier du SIEG relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux télécoms à l'Osmeau et Taillefer en coordination avec les réseaux électriques. Un avant-projet des travaux réalisé par le SIEG du Puy-de-Dôme a été soumis au Conseil Municipal. Le projet a été validé lors de la séance du conseil municipal en date du 29 juillet 2016. Un devis estimatif fixe la participation communale à hauteur de 3 900,00 € HT soit 4 680,00 € TTC.

- **Restauration du registre d'Etat Civil**



Dans le cadre de la préservation de notre patrimoine communal, la municipalité a décidé de poursuivre le programme de restauration des registres d'Etat Civil. L'année 2017, verra la restauration du registre des décès de 1800 à 1832 (gros volume) pour un montant de 1 242,00 € HT. Dans sa délibération en date du 29 juillet dernier, l'option numérisation du registre a également été adoptée pour un montant de 86,00 € HT. La dépense totale est de 1 593,60 € TTC.

MUNICIPALITE : autres informations

- **Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**

Pour mémoire : qu'est-ce que le PLUi ?

Le plan local d'urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes, établit un projet global d'aménagement et de développement du territoire. Il régleme les conditions d'occupation et d'utilisation des sols de ce territoire en tenant compte des nouvelles exigences environnementales.

Rappel des faits sur 2015

Le projet du PLUi a été arrêté lors du conseil communautaire du 21 septembre 2015. A l'issue de celui-ci, la municipalité a fait circuler auprès des habitants un flyer leur indiquant qu'il y avait une révision du zonage sur la commune. Bon nombre d'entre eux est venu se renseigner à la mairie, notamment sur la nature du zonage et les possibilités de construction dans les hameaux. Par la suite, la municipalité a émis un avis favorable à ce projet lors d'une délibération en date du 6 novembre 2015.

Suite du projet en 2016

Du 12 janvier au 12 février 2016, une enquête publique s'est déroulée sur la communauté de communes. Les habitants de chaque municipalité se sont rendus à la mairie auprès du commissaire enquêteur. Celui-ci a été mandaté pour recueillir les avis et suggestions du public qui a pu, en toute liberté, exprimer son opinion. Les principales interrogations portaient généralement sur

l'emplacement des parcelles urbanisables. Toutes les observations et diverses questions ont été consignées dans un registre prévu à cet effet.

La municipalité a également transmis son avis au commissaire enquêteur. A savoir que le plan élaboré par la communauté de communes ne répondait pas réellement aux termes du code de l'urbanisme tel qu'il est défini et qu'il constituait un frein au développement démographique et économique de notre commune rurale. En effet, la réduction draconienne des zones à urbaniser et les surfaces autorisées trop restreintes n'offriront aucune attractivité pour le repeuplement de la commune.

A l'issue de cette enquête et au vu des restrictions, des inégalités entre les communes et des remarques négatives sur les divers points de ce plan, le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable sur le projet.

Il faut signaler qu'en plus des diverses contraintes et interdictions imposées par le Plui, celui-ci n'a pas généré l'unanimité parmi les sept communes concernées puisque 43% d'entre elles sont en désaccord avec sa conception.

De nouvelles modifications ont été apportées à ce plan et le 23 juin 2016, il a été validé en conseil communautaire par 11 voix pour et 8 voix contre ; ce qui signifie qu'il est loin de faire l'unanimité.

Sur notre commune, une demande de modification de l'emplacement d'une parcelle, déjà bien inscrite dans le plan de zonage, n'a pas été retranscrite correctement. Suite à cette erreur de retranscription, monsieur le Maire a donc sollicité la modification du zonage définitif mais sa demande a été rejetée.

En conséquence, lors du conseil municipal du 29 juillet 2016, la municipalité a pris la décision, à l'unanimité, de déposer un recours gracieux à l'encontre de la délibération du 23 juin approuvant le Plui. Ce recours a été transmis à la communauté de communes le 04 août par l'intermédiaire des avocats Teillot et Associés. Des recours ont également été adressés par des particuliers.

Dans le même temps, la communauté de communes envoyait le dossier du Plui à la préfecture pour le contrôle de légalité.

Le 10 août, la préfecture lui adressait son rapport dans lequel étaient décrites les différentes observations qui en résultaient. Parmi celles-ci, étaient notées des illégalités sur le zonage et par rapport aux règles de l'urbanisme. Elle notait également le manque d'équité sur les zones constructibles (32 hameaux sur 338 pourront en bénéficier).

La préfecture a donc demandé le retrait de la délibération du 23 juin.

Le 8 septembre, la communauté de communes répondait à la préfecture en reprenant tous les points qui étaient sujet à désaccord, mais elle ne retirait pas sa délibération.

Le 19 septembre, cette même communauté nous avisait brièvement qu'elle ne donnait aucune suite aux divers recours qui lui avaient été adressés.

Le 29 septembre, l'information nous était confirmée par courrier.

- **Recensement de la population en 2017**

**LE RECENSEMENT SE DÉROULE A
BROSSE DU 19 JANVIER AU 18
FÉVRIER 2017**



SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

Votre agent recenseur : Le conseil municipal a validé la candidature de **Mme Karine AMBLARD** pour exercer la fonction d'agent recenseur. Celle-ci sera munie d'une carte officielle.

C'est Utile : Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'est simple : Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'est sûr : Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT PAR INTERNET : C'EST PLUS PRATIQUE !

Plus de 4,1 millions de personnes ont répondu en ligne en 2016, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr

INFORMATIONS UTILES



Pour toutes vos **questions** en matière de rénovation énergétique, location ou vente de logement, projet immobilier, simulation financière ou fiscale, travaux, dans le logement collectif



Contactez le guichet unique gratuit, neutre et indépendant
ADIL du Puy-de-Dôme / Espace INFO ÉNERGIE

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand)

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

Des **permanences juridiques** sont assurées dans cinq villes du département :

- **AMBERT** : Le 4e mercredi de chaque mois, de 10h à 12h et de 13h30 à 16h.
- **COURNON** : Les 2e et 4e vendredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **ISSOIRE** : Les 2e et 4e jeudis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **RIOM** : Les 1er et 3e mercredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **THIERS** : Les 1er et 3e vendredis de chaque mois, de 14h à 17h.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République 63100 CLERMONT-FERRAND
04 73 42 30 75

contact@adil63.org

www.adil63.org

APAMAR

Association d'aide à la personne – www.apamar.fr

apamar@msaservices-auvergne.fr

GARDE D'ENFANTS

Accompagner votre enfant à l'école ? Aller le chercher ? Le garder pendant les vacances ? Avec APAMAR il est entre les mains de professionnels et vous, vous avez l'esprit libre.

Nos personnels compétents sont à vos côtés pour s'occuper, à votre domicile, de vos enfants à partir de trois ans, sur le département du Puy-de-Dôme (63). Garde à domicile, déplacements pour l'école, pour se rendre à une activité, chez le dentiste....une aide à domicile prend en charge ces tâches. Le moyen de transport utilisé peut être : à pied, transports en commun, véhicule de l'aide à domicile.

APAMAR ne donnera une suite favorable à votre demande que si elle dispose du personnel compétent pour répondre à votre besoin.

N'hésitez pas à [nous contacter](#)

Après avoir étudié la faisabilité de votre demande, votre responsable de secteur référent vous propose un devis gratuit personnalisé et adapté à vos besoins.

Notre territoire d'intervention est l'ensemble des communes du département du Puy-de-Dôme (63), à partir de nos antennes d'Ambert (04 73 43 76 96), Clermont-Ferrand (04 73 43 76 27), Courpière (04 73 43 75 84), Issoire (04 73 89 79 79), Pontgibaud (04 73 43 75 47), Riom (04 73 43 76 14) et Saint-Sauves d'Auvergne (04 73 43 76 29).

Les autres services de l'APAMAR : Aide à domicile, Entretien de la maison, Retour d'hospitalisation, Transport accompagné.



Dans le dernier bulletin nous vous parlions d'une plante invasive L'AMBROISIE

Aujourd'hui, comment **LUTTER CONTRE LA RENOUEE DU JAPON** pour qu'elle ne devienne pas une menace contre la faune et la flore. Très présente au Nord-ouest, Sud-ouest et Nord-est de la France, nous la croisons à notre tour dans notre secteur.

La Renouée du Japon, une plante invasive



Originnaire d'Asie, la Renouée du Japon a été introduite en Europe au 19ème siècle à des fins ornementales. Elle ne cesse de se propager.

Dotée d'une grande capacité d'adaptation, elle colonise tout type de milieux, zones de friches, rives de cours d'eau, talus de route, etc. Cette plante présente une structure

comportant un rhizome et une partie aérienne constituée de grandes tiges creuses (qui peuvent atteindre les 4 m de long en deux mois), de feuilles d'un vert franc et de fleurs regroupées en grappes blanches.

La colonisation du milieu

Les stratégies d'invasion multiples et efficaces (dispersion de graines, de fragments de tiges, et de rhizomes) développées par la Renouée du Japon en font une plante extrêmement envahissante, et son implantation constitue une concurrence pour les plantes locales. En sachant que ces éléments résistent à des conditions extrêmes et qu'un fragment de seulement 0,7 gramme suffit à une reprise, la Renouée du Japon constitue une plante invasive de premier plan. Une fois implantée, elle a la faculté d'occuper très vite un secteur par :

- Son système racinaire très étendu et très dense ;
- Son feuillage opaque laissant peu de lumière aux autres végétaux ;
- Un développement rapide dès le début du printemps ;
- L'émission de substances toxiques dans le sol.

L'objectif de la lutte, face à la difficulté d'éradiquer cette plante, est de limiter son expansion en restaurant les milieux dégradés et en permettant l'implantation d'une végétation locale. En effet, le retour de ces végétaux va permettre de limiter le développement de la Renouée, et de retrouver tous les avantages associés : autoépuration, maintien des berges, régulation hydrique, biodiversité



Quels sont les moyens de lutte?

Le fauchage

Le fauchage, effectué au moins 4 fois par an, permet de limiter la prolifération du foyer et d'empêcher la floraison.



L'arrachage des jeunes pousses

L'arrachage consiste à l'enlèvement des plants en début de végétation à chaque fois qu'ils repoussent.



Le pâturage

Le pâturage est réalisé à l'aide d'animaux brouteurs (vaches, moutons, chèvres). Le but est de maintenir le foyer sous forme de jeunes pousses mangées très régulièrement. Minimum 4 ans



Le bâchage

Le bâchage consiste à masquer de la lumière la Renouée du Japon sur une longue période (3-4 ans) afin d'empêcher son développement.



Le décaissement et le criblage

Ces procédés ont pour objectif l'éradication de la plante, et consistent à l'enlèvement ou la neutralisation de tous les éléments de Renouée du Japon présents (rhizomes, racines...). Ils engendrent des frais importants du fait de l'utilisation de matériels lourds.

La plantation

La plantation est utilisée en complément d'autres techniques, et consiste à l'implantation de plants ou de boutures sur la zone traitée afin d'installer une concurrence, et permettre à terme de retrouver une végétation initiale.



Il est très important de veiller à exporter tous les résidus végétaux issus de ces actions vers une plateforme étanche et close afin de les faire sécher puis brûler. Seules ces précautions peuvent permettre d'envisager la non contamination d'autres secteurs. Tout d'abord, la vigilance est l'élément premier de cette lutte, afin, d'une part de détecter les colonisations au plus tôt, et d'autre part, de veiller à ne pas contaminer d'autres secteurs non colonisés.

Les règles de base à respecter :

- Ne pas planter la Renouée du Japon
- Ne pas traiter chimiquement (problème environnemental)
- Veiller à rassembler et détruire tous résidus de coupes
- Ne pas disséminer de terres infestées
- Ne pas déboiser à proximité de massifs de Renouée du Japon
- Sensibiliser son entourage

Que faire si la Renouée du Japon est présente dans mon jardin :

Principe : L'empêcher de proliférer : couper et mettre en sac pour incinération puis occuper l'espace par d'autres plantations



SECURITE EN MILIEU RURAL

Bien que nous soyons encore éloignés de la grande délinquance, les petits délits existent tout de même dans nos campagnes (vols, cambriolages...).

Aussi, il n'est pas vain de sensibiliser le public. Les conseils peuvent éviter les ennuis ; ainsi de petites précautions suffisent pour prévenir l'atteinte aux biens, car c'est un sujet qui touche tout le monde.

Contre les **cambriolages**, ayez les **bons réflexes!**

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures. Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés. Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures. Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.

Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée. De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique. Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament. Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile. Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres. Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous. Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences par tweet, ou sur votre mur Facebook. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations **«Tranquillité vacances»** organisées tout au long de l'année, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17 OU LE 112

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Téléphones portables mobile : SFR : 10 23 / Orange : 0 800 100 740

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00 et FREE MOBILE : 32 44 ou 0 899 960 702



- Les genêts d'Or

Notre année s'est encore parfaitement déroulée, et le club accueille toujours les jeunes et les anciens retraités de la commune chaque 3ème jeudi du mois pour échanger des nouvelles, rencontrer d'autres voisins, jouer à la belote, au triomino etc...

En prenant de l'âge nous sommes de plus en plus gourmands c'est pour cela que nous partageons un goûter ou un repas au restaurant. Nous offrons toujours également un cadeau à nos aînés à partir de 80 ans.

Cette année nous avons eu le plaisir d'accueillir madame Andrée Domas.



Pour la deuxième année consécutive nous avons participé avec les élèves de l'école de Brousse et quelques conseillers, à la semaine bleue ayant pour thème les anciens jeux de société. Ensuite avec la mairie, nous avons offert un goûter que nous avons partagé dans la cour de l'école où le beau temps était de la partie, petits et grands ont très apprécié. Rendez-vous l'année prochaine !

Nous serions très heureux de vous accueillir dans notre club, faites comme nous tous essayez une fois et vous resterez toujours.

La présidente et les membres du club vous souhaitent leurs meilleurs vœux 2017.

La présidente, Odette Chanal

- L'amicale Brousoise



En raison de travaux importants dans les locaux des Lilas, une date d'ouverture mensuelle du bar associatif de « L'Amicale Brousoise » n'est pas connue à ce jour. Nous vous préviendrons par voie de presse et par un panneau au bar.

Nous souhaitons tout de même organiser notre 2^{ème} LOTO le samedi 21 janvier, à la salle des fêtes (à gagner : un ordinateur portable, des tablettes tactiles, un week-end en amoureux, une plancha et beaucoup d'autres lots pour adultes et enfants).

Nous participerons également à l'organisation de la Transhumance des moutons de Sébastien Dugnas (week-end du 01-02 juillet pour la montée au Col du Béal et 09-10 septembre pour la descente),

Nous souhaitons participer à la fête de Brousse du 8-9 juillet en proposant, à nouveau, un vide-grenier/marché artisanal le dimanche 09 juillet, avec une buvette aux Lilas.

L'Amicale Brousoise continue également à contribuer à la décoration du bourg pour Noël en embellissant les maisons, les rues et l'école.

L'Amicale Brousoise vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et une très Bonne année 2017 !

Contacts : Président, Mr Michel PERRONNET, Coupat 63490 BROUSSE, 04.73.72.24.50

Secrétaire, Trésorière, Mme Karine AMBLARD, Montméat 63490 BROUSSE, 04.73.72.22.31

- L'association du Jumelage Brousse – Ville le Marcelet



Cette année 2016 a été marquée par la visite de nos amis Picards, accueillis par un pot de l'amitié jeudi 5 mai dans l'après-midi à la salle des fêtes de Brousse. Nous avons pu faire connaissance avec de nouveaux Villiers adhérents et comme à l'accoutumée des cadeaux et des discours ont été échangés. Ce fut encore un très grand plaisir mutuel de nous retrouver,

comme le cite monsieur Didier Leblanc maire de Ville-Le-Marcelet lors son discours : « Dans le bus plus on s'approchait de Brousse plus les gens s'illuminaient, c'était très amusant ! ». De son côté notre maire Sébastien Dugnas s'est exprimé : « Fondé sur des liens étroits et sincères, le jumelage s'est inscrit dans le temps ; nous affirmons aujourd'hui notre volonté à tous de voir durer cette amitié... Chaque séjour a permis de créer des liens ! » Ce pot terminé, les Villiers partirent chez leurs hôtes pour passer une première soirée avant un long week-end rempli de surprises.

Vendredi 6 mai : le matin départ pour Volvic avec visite de la maison de la pierre. Ensuite déjeuner au Puy de Lemptégy pour continuer par sa visite en petit train et activités diverses que ce site nous a proposées. Notre journée s'est terminée avec un dîner aux Martres de Veyre.

Samedi 7 mai : à midi direction Chambon-sur-Dolore au restaurant « La Clairière » pour un repas typiquement auvergnat. Un musicien anima cette très grande après-midi entrecoupée de danses, de jeux et de chants auxquels tout le monde prit part. Notre conseiller départemental Jean-Luc COUPAT, sa conjointe et son homologue Dominique GIRON nous ont fait l'honneur d'être parmi nous en cet agréable moment.

Dimanche 8 mai : la matinée commença par le dépôt de gerbes au monument aux morts, devant lequel nos deux maires de ce jumelage ont lu un discours. Ensuite nous avons été conviés à un apéritif offert par la mairie de Brousse à toutes les personnes présentes. Amis Villiers et Brousois se sont enfin réunis pour une photo de groupe qui fut suivie du dernier repas. Repas de partage car comme le veut notre traditionnel jumelage, chaque départ est l'échange des spécialités de nos deux régions. La montée dans le car était prévue à 15 h sonnantes mais il fut trop difficile de se séparer encore une fois. L'ambiance du week-end était telle, qu'elle a débordé sur l'heure de départ : des âmes chanteuses se sont révélées, même nos deux maires se sont prêtés aux jeux ! Malgré tout, nos amis sont bien rentrés dans leur belle région pour qu'à leur tour ils préparent notre venue dans 2 ans.



Comme chaque année nos festivités habituelles se sont déroulées avec gaieté : le repas dansant du 5 mars animé par l'orchestre Catherine TEYSSIER, le concours de belote du 26 mars et le repas campagnard le 31 juillet animé par l'orchestre Noël MICHEL avec une ambiance vraiment inattendue à chacun de ces repas.

Après plus de 20 ans, notre association de jumelage Brousse Ville-le-Marclet est toujours autant dynamique et stable, nous le devons essentiellement aux membres du bureau, aux adhérents, à ceux et celles qui nous apportent leur aide aux cours de chaque année. Nous remercions notamment le maire, son conseil et le conseil départemental pour leur aide financière accordée au mois de mai lors de l'accueil des Villiers.

L'assemblée générale qui a eu lieu samedi 5 novembre a reconduit les membres du bureau à savoir le président Bernard VAISSE, vice-président Pascal BESSEYRIAS, trésorière Elvire FOUGERE, vice-trésorier Bernard MIOLLE, secrétaire Brigitte GUILLY et vice-secrétaire Arlette LELIEVRE. Cette fin d'après-midi s'est clôturée par un apéritif.

Nos projets de l'an 2017 : 4 mars repas animé, 15 avril concours de belote et 30 juillet repas campagnard animé.

Les membres du bureau et moi-même vous souhaitons à toutes et tous une très bonne et heureuse année 2017.

Vaisse Bernard, le président



- **L'association des parents d'élèves du RPI**

C'est une nouvelle année qui commence pour l'Association des Parents d'Élèves sous le signe de l'optimisme retrouvé avec des comptes assainis et une confiance renouvelée qui nous permettent d'aller de l'avant et de reprendre un financement normal des sorties scolaires de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal (Brousse - Saint-Jean-des-Ollières – Sugères). Nous ne remercierons jamais assez les personnes qui nous ont aidés à y parvenir, particulièrement nos élus qui ont eu un rôle déterminant par le soutien et le financement qu'ils nous ont apporté.

Les manifestations de l'an dernier, qui connurent un réel succès, nous permettent dès maintenant de financer les sorties proposées par nos institutrices à hauteur de 4000 euros pour le voyage de Brousse et de 2000 euros pour les diverses sorties proposées.

Nous sommes très heureux que nos CM1-CM2 puissent enfin partir en classes de découverte. C'est notre belle région Auvergne qui a été choisie avec un périple dans la Chaîne des Puy et le Sancy, choix judicieux, tant par la diversité des activités que les lieux offrent, que par sa proximité permettant de réduire les durées et coûts de transport au profit des sorties. Nous souhaitons à nos grands, à leurs institutrices et aux parents accompagnateurs d'agréables moments de découvertes et de convivialité.

Ces escapades hors de l'école sont importantes pour nos enfants car elles leur offrent un accès diversifié et enrichissant à la culture et au sport. Ce sont aussi de jolis souvenirs offerts à chacun d'entre-eux et c'est grâce à votre participation assidue aux manifestations programmées tout au long de l'année que nous y arrivons. Nous vous accueillerons donc volontiers pour profiter d'un moment convivial ensemble.

Mireille Chabrier, vice-présidente.

- Association des parents d'élèves du RPI
- Mairie - Le Bourg 63490 Sugères
 - Tél 06-85-05-58-08
 - contact@aperpi63.com
 - www.aperpi63.com
 - www.facebook.com/aperpi63

- **L'association La Sauce de Brousse**



Les activités 2016

Soirée « Dîner Cabaret » du 30 Avril : In Bucca Da Lupo.

Soirée placée sous le signe de l'Italie. Les spécialités italiennes furent fort gouteuses et appréciées. Le spectacle a réjoui le public par sa qualité musicale, sa mise en scène et le contact créé entre les artistes et les convives. Ces artistes très professionnels nous ont vraiment attrapé "Dans La Gueule Du Loup".

Nous tenons à préciser que le prix (20€) se partage pour moitié entre le repas et le spectacle, mais que c'est aussi grâce aux Collectivités Locales que nous parvenons à proposer ces soirées de qualités.

«La Rando Chantée» du 18 Juin : La Grande Vocale de Marie Pierre Villiermaux maintient depuis plusieurs années ce rendez-vous musical. La chorale a fait le tour de la commune avec des arrêts chantés à L'OSMEAU et à l'Eglise de MONTBOISSIER (chants chorales et solistes performants) malgré le mauvais temps. La

journée s'est terminée avec un concert classique et jazz en l'Eglise de Brousse avec un public conséquent et enthousiaste. L'après concert se fit aux "LILAS" autour d'un partage convivial.

La Balade Semi-Nocturne du 04 août : Cette manifestation devient "victime de son succès". La marche de 2h effective a profité du beau temps avec un arrêt à mi-chemin au Moulin du Gros Loup où chacun a pu se requinquer avec les boissons et biscuits proposés. Le public est inter-générationnel et permet des échanges et des rencontres entre gens du pays et vacanciers. La soirée s'est finie comme d'habitude autour de la soupe à l'oignon et sa suite campagnarde, agrémentée d'un petit concert. Les retours des participants nous encouragent à persévérer sur cette manifestation.

Projets pour 2017 :

18 mars : Soirée "Dîner Cabaret"

Juin : Le calendrier des élections pose un souci pour la journée "En Chanter" avec La Grande Vocale

04 août : Balade Semi-Nocturne.

- **L'association Voix si Voix la : cours de guitare et batterie**

L'association « **Voix si voix la** » dont le siège social est situé à Brousse propose des cours de guitare et batterie pour débutants et avancés.

Cette association née en 2007 qui a pour vocation de « promouvoir la création musicale » a mis en place l'année dernière des cours de guitare auprès d'un jeune public et adulte.

Huit talentueux guitaristes ont pu suivre durant l'année des cours réguliers et ont présenté leur production au mois de juin auprès d'un public venu nombreux.

Après ce vif succès une demande de cours de batterie s'est manifestée et depuis le début de l'année 5 élèves s'adonnent au plaisir régulier de l'apprentissage de cet instrument dans ce nouvel atelier.

Les cours ont lieu les mercredis de 16h à 20h pour l'atelier guitare et de 16h30 à 20h30 pour les cours de batterie.

Une manifestation aura lieu en fin d'année où les mélomanes pourront assister à la créativité de l'ensemble des élèves.

Pour toute information : Joseph Tascone - Montmeat 63490 Brousse / tél : 06 81 56 96 25

- **L'association Conscrits de Brousse**

Après avoir relancé l'association des Conscrits de Brousse en avril 2015, nous sommes encore là pour une deuxième année pour faire vivre notre Brousse par sa fête patronale et toutes ses autres manifestations.

Nous tenions à remercier toutes les personnes qui nous ont accueilli dans la joie lors de nos aubades et la bonne humeur en voyant des jeunes se regrouper pour animer leur village, nous remercions aussi tous les parents, employés de la commune, nos chauffeurs, etc... pour avoir aidé dans la préparation de la fête patronale.

Pour que notre association se pérennise, il faut de la relève, donc de nouveaux jeunes pour animer Brousse. Si vous avez entre 16 et 20 ans et que vous voulez nous rejoindre, nous organisons une réunion où vous êtes conviés le 6 janvier 2017 à la salle des fêtes à 20h. Pour des renseignements ou autres, vous pouvez nous contacter :

- Par mail : conscritsdebrousse@orange.fr
- Par téléphone :
 - Alexandre Boissier 06-30-71-79-67
 - Morgane Pointud 06-31-11-42-68
 - Mélanie Échalier 07-86-72-64-38
- Par Facebook à un de nos membres

Pour l'année 2017, le bal sera le 25 février et la fête patronale le 8 et 9 juillet 2017 où nous vous attendons aussi nombreux.



Première arrêt de nos aubades chez Mme. Poumarat, la doyenne de Brousse

Dimanche matin avant le départ pour la fin des aubades !!



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2017

Association du Jumelage Brousse / Ville-le-Marclet

- Samedi 4 mars : Repas dansant animé
- Samedi 15 avril : Concours de belote
- Dimanche 30 juillet : Repas campagnard animé

Association « la Sauce de Brousse »

- 18 mars : Soirée cabaret
- Juin : La journée « En chanter » avec La Grande Vocale
- vendredi 4 août : Balade semi-nocturne

Association « Conscrits de Brousse »

- Samedi 25 février : Bal

Association des Parents d'Elèves

- Jeudi 15 décembre 2016: Spectacle de Noël à Sugères – 17h
- Samedi 14 février : Loto à Sugères – 14h
- Dimanche 2 avril : Randonnée – Brousse – 8h à 14h
- Dimanche 7 mai : Marché aux fleurs et aux plants à Sugères (Ecole)
- Vendredi 30 juin : Fête des écoles – Sugères – 18h

L'Amicale Brousoise

- Samedi 21 janvier : Loto
- Transhumance des moutons : 1^{er} et 2 juillet pour le départ / 9 et 10 septembre pour le retour.

Vœux du maire et partage de la galette : Dimanche 15 janvier à 15h00 à la salle des fêtes
(inscription auprès de la mairie au 04.73.72.23.79 du 3 janvier au 11 janvier)

Fête patronale : les 8 et 9 juillet organisée par les associations de la commune.

Réalisation du bulletin :

Directeur de la publication : Sébastien DUGNAS, Maire

Ont participé à la réalisation : Marie-France CAVATZ, Marilyn ECHALIER et Chantal GUILLAUMON

Crédits photos : Karine AMBLARD, Gilles FOUGERE, Brigitte GUILLY et Bernard DESCOS

Remerciements aux Présidents et membres d'associations pour leurs contributions